le griffe
la gazette
Saint-André de Sangonis

Avril 2021 • N°8

La gazette d'informations municipales

VACCINATION

Le CCAS accompagne les plus fragiles

Parce que l'accès aux lieux de vaccination s'avère compliqué pour certains Saint-Andréens, une navette a notamment été mise en place par le Centre Communal d'Action Sociale.

En accord avec le centre de vaccination de Gignac, le CCAS a inauguré une ligne exclusivement dédiée à l'inscription des Saint-Andréens éligibles à la vaccination.

Peuvent bénéficier de ce service :
- Les personnes de plus de 70 ans
- Les plus de 50 ans avec pathologie (le centre de vaccination de Gignac définira si celle-ci est reconnue dans le cadre de la loi).

Pour les personnes sans moyens de locomotion, le CCAS propose une navette gratuite.

Ce dispositif sera assuré par les agents et administrateurs du CCAS ainsi que les élus de la commune.

Les listes d'attente seront transmises au centre de Gignac qui se chargera de contacter les personnes inscrites afin de leur donner un rendez-vous en fonction des créneaux disponibles.

Pour vous inscrire, contactez le 07 71 70 25 95, du lundi au vendredi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

Elections : pensez à vous inscrire

Décalées au 20 et 27 juin 2021, les élections régionales et départementales auront bien lieu, avec un protocole sanitaire adapté. L'occasion de faire un point sur les démarches à suivre.

Organisées tous les six ans, ces élections permettent de renouveler la composition des conseils régionaux et départementaux.

Les premiers sont en charge du développement économique, de l'aménagement du territoire, des transports non urbains, de la gestion des lycées et de la formation professionnelle.

Les seconds s'occupent de l'aide sociale, des routes départementales, des transports scolaires et de la gestion des collèges.

Qui peut voter ?

Pour pouvoir voter, il faut posséder la nationalité française, être âgé de 18 ans, jouir de ses droits civils et politiques, être inscrit sur une une liste électorale.

Quand doit-on s'inscrire ?

Celles et ceux qui ne sont pas encore inscrits sur les listes électorales ou qui ont déménagé depuis les dernières élections doivent s'inscrire avant le 7 mai 2021.

Toutefois, si vous vous trouvez dans une situation particulière après cette date (Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré), le délai d'inscription est repoussé au 3 juin 2021. Par ailleurs, en cas d'erreur de l'administration, vous pouvez demander à être inscrit jusqu'au jour de l'élection.

Comment s'inscrire ?

Il faut prouver son domicile, sa résidence ou sa qualité de contribuable sur la commune.
Justificatif de domicile : daté de moins de 3 mois, il doit être à votre nom et mentionner l'adresse de votre domicile (facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, etc...).
Justificatif d'identité : carte nationale d'identité ou passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans.
Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées avec les pièces exigées : par internet, en mairie (y compris via un tiers dûment mandaté) ou par courrier, en joignant le formulaire Cerfa n°12669*02 https://mairie.saintandredesangonis.com/wp-content/uploads/2019/02/Lilstes-electorales.pdf

Un changement de situation ?

Si, au cours de l'année :

- vous avez déménagé à l'intérieur de la commune
- vous vous êtes mariés et souhaitez voir figurer votre nom d'épouse sur votre carte d'électeur
- vous avez changé d'état civil
- vous avez constaté une erreur sur votre carte d'électeur

Merci de signaler ces modifications à l'Etat civil de la mairie en fournissant le justificatif correspondant.

EN PRATIQUE

Vérification de votre situation électorale : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47

Formulaire de modification d'adresse :
https://mairie.saintandredesangonis.com/wp-content/uploads/2018/06/mairie-st-andre-sangonis-herault-demarches-modifications-liste-electorale.pdf

Procuration en ligne (a faire valider impérativement à la gendarmerie) : www.maprocuration.gouv.fr/

Formulaire d'inscription et info radiation électorale : https://mairie.saintandredesangonis.com/citoyennete/

CONTACT :
Service élection - Cours de la place 34725 St André de Sangonis • 04 67 57 00 60 • accueil@sangonis.fr

COVID

Accueil d'urgence pour les enfants de parents « indispensables »

Un an après le premier confinement, le service municipal jeunesse, sports, éducation, a de nouveau déployé son organisation d'urgence.

Un service minimum a été instauré pour que tous les professionnels de santé et de sécurité publique puissent déposer leurs enfants. Les ATSEMS et les animateurs municipaux ont une nouvelle fois été réquisitionnés pour assurer la continuité du service public durant cette période. Un travail d'organisation et d'adaptation conséquent a permis de réagir en quelques heures suite aux annonces gouvernementales et de mettre en place une organisation cohérente pour les Saint-Andréens. Au total, une vingtaine d'enfants ont été accueillis sur les trois semaines d'ouverture.

UFCV

Un comité de pilotage satisfaisant

Comme chaque année, un comité de pilotage est organisé entre la mairie, l'association d'Education Populaire et les partenaires institutionnels que sont la CAF et la DDCS.

Ce comité permet de faire le bilan de l'année écoulée mais aussi de définir les objectifs éducatifs prioritaires pour l'année suivante. Le contexte sanitaire n'a pas permis de développer toutes les actions espérées. Faute de séjours et de sorties, l'équipe d'animation a dû se réinventer en proposant des actions internes à la structure. Ce contexte a finalement permis de retravailler le projet éducatif plus en profondeur et se tourner vers une nouvelle forme d'animation, moins tournée vers la consommation. L'UFCV proposera dans quelques semaines les programmes d'activités pour cet été, en espérant que les efforts consentis permettront aux enfants de profiter au maximum de leurs vacances scolaires.

en bref...

Le centre socioculturel sur les rails

La première phase du projet de création du centre socioculturel sur la commune touche à sa fin.

Grâce à une participation importante des Saint-Andréens, la municipalité a pu prendre en compte les besoins et les attentes des habitants et mieux cerner leur vision du territoire. Cet état de lieux complète le recueil d'informations réalisé auprès des partenaires, des associations locales et des institutions présentes sur la commune. La prise en compte de ces éléments est essentielle dans le projet qui découlera de cette analyse, complétant ainsi le recueil de données socio-démographiques, économiques, urbanistes, culturelles...

Le diagnostic étant clos, la phase d'élaboration du projet va pouvoir débuter. Elle permettra de définir les axes d'interventions prioritaires ainsi que des objectifs précis. Les habitants, comme l'ensemble des partenaires qui ont manifesté leur intérêt seront invités à y participer pour faire de ce projet, celui de tous les Saint-Andréens.

Merci pour votre mobilisation !

VIE MUNICIPALE

Bravo et merci !

Trois agents communaux ont été récompensés pour leurs années d'activité au service des Saint Andréens.

La cérémonie de remise de médailles du travail a eu lieu le 10 mars en mairie et en comité restreint, compte tenu des mesures sanitaires en vigueur. Ont reçu :
- la médaille d'or (35 ans) : Eric Rang, responsable des services techniques de la ville et Maurice Bugat, chef d'équipe à la voirie,
- la médaille d'argent (20 ans) : Marie Samba, agent spécialisé des écoles maternelles. Félicitations à eux !

ENVIRONNEMENT

Le recyclage, un enjeu essentiel pour notre avenir

Comme l'indique la brochure que vous avez reçu, de nouvelles consignes s'appliquent au tri des déchets.

Le changement majeur concerne tous les emballages en matière plastique qui ne doivent plus être jetés avec les déchets résiduels (poubelle grise) mais dans les colonnes jaunes installés dans les points de collecte.

Afin de faciliter et d'encourager cette démarche, trois nouveaux points ont été créés à l'intersection de la rue Jean Monnet et de la rue Jean Moulin, de la rue du Couvent et de l'avenue Louis Pasteur, de la rue de Bages et de la rue la Parage. Deux autres seront implantés dans les deux futurs lotissements.

Malheureusement, force est de constater qu'une minorité de réfractaires continue à déposer régulièrement divers objets au pied des colonnes de tri alors qu'une déchèterie se trouve à seulement 4 km (près du lycée de Gignac), ouverte du mardi au samedi.

Cette attitude dénote un manque de considération à l'égard des agents communaux qui assurent l'entretien de notre village.

Lutter contre ces incivilités équivaut au coût de l'emploi salarié d'un agent à temps complet sur l'année, soit un budget de **33 000 €**.

Pour information, le dépôt d'objet sur la voie publique est désormais sanctionné par une contravention de 135 € (contre 68 € auparavant).

Le recyclage de nos emballages est un véritable enjeu pour l'avenir de notre planète : ne laissons pas en héritage, une poubelle à ciel ouvert à nos enfants et petits-enfants.

IMPLANTATION DES POINTS DE COLLECTE SUR LA COMMUNE :

- Parking du cimetière
- Parking en face du boulodrome rue de Cambous
- Intersection rue de Bages, rue la Parage
- Intersection rue de Bages, rue des Mûriers
- Intersection rue Jean Monnet, rue Jean Moulin
- Rue Maximilien de Robespierre
- Intersection rue du Couvent, avenue Louis Pasteur
- Intersection rue Louis Pasteur, rue de la République
- Passage derrière ancien Lidl et cave coopérative
- Cours de la Liberté à proximité salle des fêtes
- Impasse Pierre de Coubertin (proche terrain foot stabilisé)
- Intersection rue Dominique Bagouet, rue Olympe de Gouges
- Rue Faubourg de Sangonis
- Chemin de la Peyre
- Hameau de Cambous

agenda

Théâtre

Créée par Fred Tournaire et Jérôme Frey, deux comédiens habitant le territoire, le Théâtre Populaire de la Vallée de l'Hérault a arrêté les dates de ses prochains spectacles :

Le 8 mai, La nostalgie des blattes : deux sexagénaire qui refusent les interventions chirurgicales et s'exposent au monde.

Le 3 juillet, Huit femmes : pièce policière mêlant jalousies, secrets, rancoeurs, mensonges, trahisons et révélations.

Le 4 septembre, Novecento : histoire poétique du plus grand pianiste sur terre, qui n'aura jamais quitté les mers.

Le 25 septembre, Les secrets d'un gainage efficace : elles écrivent un livre sur le corps des femmes, débattent et se débattent avec les hontes et traumatismes liés à ce corps.

Le 9 octobre, 12 hommes en colère : douze hommes, lors d'un procès, ont la responsabilité de juger un jeune homme accusé de parricide.

Le 6 novembre : rendez-vous lecture.

Le 11 décembre : Vos désirs, en partenariat avec La Sauce.

Le lieu des représentations sera communiqué ultérieurement par voie de presse.

Santé !

Une collecte de sang aura lieu salle des fêtes, cours de la liberté le 28 juin de 14h30 à 19h30. Par ailleurs, l'Association Montpellier Hérault pour le Dépistage du Cancer du Sein organise un dépistage pour les femmes de 50 à 74 ans. **Le passage du mammobile est prévu le lundi 7 juin** salle des fêtes, cours de la liberté de 9h à 18h.

Directeur de publication : Jean-Pierre Gabaudan - Direction comité de rédaction : Chantal Dumas
Photos et diffusion : Mairie St-André-de-Sangonis
Conception, réalisation, impression : Dixicom, 04 67 02 68 68
Service communication mairie : 04 67 57 00 64 - Dépôt légal : 2ème trimestre 2021.